



DEPARTEMENT
D'ILLE ET VILAINE

ARRONDISSEMENT DE
FOUGERES-VITRE

VILLE DE JANZE
Place de l'Hôtel de Ville
(35150)
Tél : 02.99.47.00.54
Fax : 02.99.47.14.61

mairie@janze.fr

DATE DE CONVOCATION
01/06/2021

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	29
Présents	25
Votants	27

VOTE

Type	unanimité
Pour	27
Contre	0
Abstention	0

DL2021-070

URBANISME

ZAC multisite – extension
du périmètre d'études
préalables et concertation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-et-un, le neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de JANZE, s'est réuni à la salle des Halles, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du CGCT, sous la présidence de Monsieur Hubert PARIS, Maire.

Présents : Mmes et MM PARIS, GOISET, JOULAIN, BARRE-VILLENEUVE, MOREL, CEZE, BOTREL, PIGEON, LETORT, MARTIN, DUMAST, GUERMONPREZ, BLANCHARD, MOISAN, TESSIER, BERTIN, MORVAN, MONNIER, OLLIVRY, HOUILLOT, GUAIS, MOREAU, POTIN, CHEVALIER, DEAL.

Absents : M CORNILLAUD, M NAULET

Absents représentés : M LEFEUVRE à M OLLIVRY, Mme MSSASSI à M GUAIS

Secrétaire de séance : Mme MONNIER

ZAC multisite – extension du périmètre d'études préalables et concertation

Monsieur Goiset rappelle que la ville est engagée depuis février 2019 dans une démarche de réflexion préalable à la création d'une ZAC multisite. Dans le cadre de ces études préalables et de la concertation avec les habitants, des ateliers de concertation se sont déroulés en Septembre 2020. Ils ont fait émerger la réflexion sur l'opportunité d'élargir le périmètre sur le secteur de Gambetta en y intégrant les abords de la gare, le Champ de Foire, l'impasse de la Jagotterie, la Briqueterie et une partie de la rue de Bain. Dans ces conditions il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur l'élargissement du périmètre et l'organisation d'un nouvel atelier de concertation suivant le format de Septembre 2020, sur le périmètre élargi aux rues suivantes : abords de la gare, Champ de Foire, impasse de la Jagotterie, Briqueterie et une partie de la rue de Bain.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'urbanisme, notamment les articles L103-2 et suivants, ainsi que les articles L311-11 à L311-8,

VU le Programme Local de l'Habitat, adopté par délibération du 7 septembre 2016 qui assigne un objectif de 350 logements pour Janze à horizon 2021,

VU le PLU, adopté par délibération du 15 janvier 2014, notamment le PADD qui a pour objectif de modérer la consommation des espaces naturels, protéger les espaces naturels, répondre aux besoins des habitants en termes d'habitat et d'emploi, maîtriser les déplacements et valoriser le patrimoine et de l'identité communale,

VU la délibération du 27 février 2019 approuvant le lancement des études préalables à la création d'une ZAC multisites et détermination des modalités de la concertation

VU la délibération du 18 septembre 2019 portant concertation de la ZAC ;

VU l'avis de la commission développement urbain du 23 mars 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- APPROUVE l'élargissement du périmètre des études préalables en y intégrant les abords de la gare, le Champ de Foire, l'impasse de la Jagotterie, la Briqueterie et une partie de la rue de Bain,
- APPROUVE la tenue d'un nouvel atelier de concertation avec les habitants sur cette extension de périmètre.

Vote : *unanimité*

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Hubert PARIS

